

dres. Le vieil agitateur venait de jeter feu et flammes du fond de son île de Caprera, et voilà qu'il apparaît moins redoutable qu'un enfant, plus doux qu'un agneau. De sa lettre contre le gouvernement, rien que des égards et la soumission la plus absolue à ce même gouvernement. De sa lettre contre la *secte cléricalle* (*secta pretina*), rien que silence et réserve. Est-ce jeu ou volte-face réel ? Tout le monde se le demande.

Le fait est que cette nouvelle attitude de Garibaldi est aussi extraordinaire qu'inattendue.

On croit pouvoir expliquer cette métamorphose par le fait qu'il y aurait entente momentanée entre Garibaldi et Victor-Emmanuel, entre les chemises rouges et les loyaux sujets de Sa Majesté le roi galant-homme; toujours est-il que de leurs démarches mutuelles, de leurs pourparlers réitérés est résulté l'attitude à laquelle on devait s'attendre : les catholiques seront surveillés avec une nouvelle vigilance, l'Église cessera d'être libre dans l'État libre. Des faits sans nombre venaient protester à tout moment contre l'application de la fameuse formule de Cavour; mais aujourd'hui, il aura été dûment constaté qu'elle n'était qu'une concession provisoire à l'opinion publique, et qu'il faut bien se garder à l'avenir de s'en autoriser au-delà de la plus stricte mesure.

Une circulaire du ministre de la justice au procureur général près la cour d'appel de Rome, en date du 11 février courant, débute dans ce sens par les prescriptions suivantes :

« Les très-larges garanties accordées au Saint-Siège ne doivent pas être étendues, ou grand détriment de l'État, au delà des limites légales. L'inviolabilité du Souverain-Pontife pour ses discours, quels qu'ils soient, et la liberté qui lui est reconnue de faire afficher aux portes des basiliques et des églises de Rome les actes de son ministère spirituel, n'excluent point la responsabilité de ceux qui les reproduisent par les moyens de la presse ou par d'autres moyens, lorsque ces actes contiennent des offenses aux institutions et aux lois de l'État. »

Ce qui veut dire que ces admirables allocutions, ces grands discours, ces pieuses homélies par lesquelles le Pape communique la foi, la lumière, l'énergie, la persévérance à toutes les âmes catholiques, ne pourront plus être reproduits dans les journaux, imprimés dans les livres ou lus du haut de la chaire s'ils déplaisent au Galant-Homme ou à la Chemise-Rouge.

Sur tous les théâtres, dans toutes les feuilles publiques on pourra continuer à insulter à la religion et aux choses les plus sacrées. Avant le carême, pendant les trois jours de carnaval, d'ignobles mascarades ont été libres de parodier le Jubilé, le dîner de Saint-Pierre, les processions, et même les convois et les chants funèbres. Il s'est trouvé des paillasses qui, montés sur des ânes, ont prétendu représenter un défilé de carlistes, et d'autres qui traînaient sur une chaire à dossier triangulaire un chien coiffé d'une calotte. On a également remarqué un misérable vêtu de blanc et portant la mitre, suivi de plusieurs domestiques en livrée de cardinaux; enfin des personnes qui, vêtues de robes brunes et portant de tout petits enfants, ne rougissaient pas de tourner en ridicule l'héroïsme des Sœurs de charité.

Tout cela et pire encore sera permis, autorisé; mais si le Pape, à travers les grilles de sa prison, veut s'élever contre ces monstruosité, les fêtrir, les foudroyer, retranchons-lui la parole, étouffons sa voix. Le Dieu-État, le nouveau Dieu des gouvernements, déjà maître et despote à Berlin, à Genève et ailleurs, doit aussi régner dans Rome. Ainsi l'ordonnent son royal pontife Victor-Emmanuel et son démocrate thuriféraire Garibaldi.

Visite de Sa Sainteté à la basilique de St. Pierre.

Jeudi, le 11 Février, Sa Sainteté accompagnée d'un grand nombre de cardinaux et de prélats, faisait une visite à la Basilique de St. Pierre.

C'était la première fois, depuis le jour néfaste du 20 Septembre, que le St. Père pénétrait dans sa basilique, dont on avait eu soin de fermer auparavant toutes les portes, et qui était en effet complètement vide.

Sa Sainteté a été reçue à son entrée dans St. Pierre par tout le chapitre de la basilique, ayant à sa tête le Cardinal Borromeo Arese. Après avoir prié quelques instants devant le St. Sacrement et devant la tombe des saints Apôtres, le St. Père s'est avancé vers la statue de bronze de St. Pierre, et après en avoir baisé avec vénération le pied presque entièrement usé par l'attouchement des lèvres des fidèles, sa Sainteté a ôté sa calotte blanche, et a placé sa vénérable tête nue sous ce pied, contre lequel elle l'a laissé appliquée durant quelques minutes.

Après avoir examiné les réparations exécutées dans la basilique et admis au baiseement du pied, les chanoines et tous les serviteurs attachés à cette église, le St. Père a adoré de nouveau le St. Sacrement et s'est retiré.

Qu'elle n'a pas dû être l'émotion du bon Pie IX, en pénétrant au bout de cinq ans, par une porte dérobée et secrètement, dans ce temple bâti par ses prédécesseurs, orné par lui, et où il entra dans des temps plus heureux avec toute la majesté du Pontife suprême et du premier Roi de la terre.

Est qui videt et judicat.

LE JUBILÉ DE 1875.

La Lettre-Encyclique du Souverain-Pontife, annonçant le grand jubilé pour l'année 1875, qui avait paru le 2 janvier dans l'*Osservatore romano*, puis envoyée à tous les Evêques du monde catholique, vient d'être promulguée dans notre Province ecclésiastique de Québec; le dimanche de la Passion au soir, les cloches de toutes les églises de Montréal annoncèrent aux fidèles de ce diocèse l'ouverture du Grand Jubilé, le commencement de l'année sainte.

Ce jubilé sera, pour le monde catholique, en même temps qu'un grand événement, la source d'immenses bienfaits spirituels et aussi temporels. Suivant la pensée de plusieurs, l'année qui s'ouvre aura une influence suprême sur le monde et sur la société. Ce sera l'année sainte, c'est-à-dire l'année des miséricordes et du pardon. Malheur si on ne sait pas en profiter!

Le jubilé de 1875 sera le *vingt et unième* grand jubilé dont on ait gardé un souvenir précis et certain. On sait que, d'abord, l'année sainte ne se célébrait que tous les cent ans. Le pape Clément VI décida qu'elle reviendrait tous les cinquante ans; Urbain VI en fixa le terme, en 1389, à trente ans, et enfin, après divers changements de la part de ses prédécesseurs, Paul II arrêta d'une façon définitive, en 1470, que le grand jubilé aurait lieu tous les *vingt-cinq* ans. Cette décision a été constamment maintenue et observée jusqu'à nos jours.

La première *année sainte*, dont on retrouve les détails dans l'histoire, est celle qui a été célébrée sous le pontificat de Boniface VIII, l'an 1300. Ceux qui ont visité Saint Jean-de-Latran se rappelleront sans doute cette belle et précieuse mosaïque de Giotto, que l'on conserve avec soin dans cette basilique, et qui